

COMMUNIQUE DU CMF (*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Telnet Holding et du public qu'il a invité la société concernée à fournir des explications sur l'impact de l'opération de partenariat technologique et le transfert des activités opérationnelles choisies à la Joint Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A sur l'activité principale de la société Telnet Holding.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société Telnet Holding a précisé que l'opération de partenariat technologique porte sur le transfert de certaines activités opérationnelles qui sont rattachées à deux filiales du groupe vers la Joint Venture avec le groupe ALTRAN dénommée « ALTRAN TENLET CORPORATION » constitué depuis 2008. Ce transfert n'a pas d'impact sur l'activité principale de la société Telnet Holding S.A, ni sur le groupe qui constitue à se développer dans le même domaine d'activité. En outre, cette opération de transfert qui s'inscrit dans ce cadre de partenariat stratégique avec l'un des leaders mondiaux en la matière, permettra au groupe de se développer encore plus dans son domaine.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*